

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 04 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi 04 décembre, à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier LERENARD, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 26 novembre 2018.

Anne-Sophie UIJTTEWAAL est élue secrétaire et procède à l'appel des conseillers.

Tous présents

APPROBATION PV DU 17 SEPTEMBRE 2018

Le maire soumet à l'approbation du conseil municipal ce compte-rendu.

Francis Thomasson indique qu'il aurait aimé que le paragraphe concernant le projet de chaudière biomasse soit développé.

Le paragraphe suivant sera ajouté :

Le conseil municipal du 11 juin 2018 a confié au SEHV (Syndicat Energie Haute-Vienne) une étude de faisabilité sur l'opportunité d'installer une chaudière biomasse.

Monsieur Saguez du SEHV présente les résultats de cette étude.

Elle démontre l'intérêt du remplacement de deux chaudières vieillissantes par une chaufferie biomasse aux granulés qui alimenterait la salle polyvalente, le restaurant scolaire et la garderie.

Le coût d'investissement s'élèverait environ à 69 000 € H.T. avec des aides possibles (état, département, fonds de chaleur, ADEME) à hauteur de 80 %.

La facture énergétique serait mieux contrôlée, l'impact environnemental en serait réduit.

Ce projet est soumis à validation de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et sous réserve qu'elle dispose des fonds nécessaires. Cette dernière a conclu, avec le SEHV, un contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques.

Le conseil municipal donne son accord sur le principe, sous maîtrise d'œuvre du SEHV.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Le maire rappelle que, par courrier en date du 23 octobre 2018, Annie MASSIAS a remis sa démission de ses fonctions de conseiller municipal.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Stéphane Farout, suivant immédiat sur la liste, lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de conseiller municipal.

Le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du conseil municipal.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES

Le maire présente la proposition de nouvelle composition des commissions communales et communautaires. Cette proposition est validée à l'unanimité.

Commissions communales :

Commissions	Membres
Appel d'offres et adjudication	Président : Olivier LERENARD. Titulaires : Francis THOMASSON, Alain MAURIN, Daniel GUILLON Suppléants : Robert DESBORDES, Marie-Pascale FRUGIER, Philippe MONTIER
Finances	Responsables : Francis THOMASSON – Pascal GAYOU Membres : Stéphane FAROUT, Anne-Sophie UIJTTEWAAL, Marie-Pascale FRUGIER, Daniel GUILLON, Catherine VALLERY-RADOT
Travaux-bâtiment-cimetière-voirie-assainissement	Responsables : Alain MAURIN - Robert DESBORDES Membres : Daniel GUILLON, Francis THOMASSON, Pascal GAYOU, Cindy BERNARD, Marie-Pascale FRUGIER, Philippe MONTIER
Affaires scolaires	Responsable : Marie-Pascale FRUGIER Membres : Stéphane FAROUT, Claire GRAMOND, Pascal GAYOU, Aurélien BOULESTIN
Aide sociale et solidarité – petite enfance	Responsables : Anne-Sophie UIJTTEWAAL, Membres : Marie GABRIEL, Claire GRAMOND, Francis THOMASSON, Philippe MONTIER, Stéphane FAROUT
Communication	Responsable : Anne-Sophie UIJTTEWAAL Membres : Alain MAURIN, Marie GABRIEL, Marie-Pascale FRUGIER, Cindy BERNARD
Urbanisme-environnement-patrimoine	Responsables : Francis THOMASSON, Daniel GUILLON Membres : Alain MAURIN, Pascal GAYOU, Catherine VALLERY-RADOT
Vie associative-sport-jeunesse-loisirs-tourisme-culture	Responsable : Alain MAURIN- Pascal GAYOU Membres : Anne-Sophie UIJTTEWAAL, Claire GRAMOND, Aurélien BOULESTIN
Révision listes électorales jusqu'au 09/01/2019	Responsable : Olivier LERENARD Membres : Cindy BERNARD, Robert DESBORDES, Aurélien BOULESTIN

Correspondant Défense : Daniel GUILLON

Correspondant Sécurité routière : Cindy BERNARD

Correspondant Pandémie : Stéphane FAROUT

Correspondant Citoyenneté : Cindy BERNARD

Délégués aux syndicats intercommunaux

ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Syndicat intercommunal de voirie de Nexon	Francis THOMASSON Alain MAURIN	Robert DESBORDES Aurélien BOULESTIN
Syndicat intercommunal d'aménagement en eau potable Vienne Briance Gorre	Daniel GUILLON Pascal GAYOU	Alain MAURIN Catherine VALLERY-RADOT
Syndicat Energies Haute-Vienne	Francis THOMASSON	Daniel GUILLON

ATEC	Olivier LERENARD	
Office de Tourisme	Alain MAURIN	Cindy BERNARD
Pays de l'Ouest limousin	Robert DESBORDES	Aurélien BOULESTIN

Délégués représentant la Communauté de Communes du Val de Vienne :

ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Syndicat d'aménagement du Bassin de la Vienne	Cindy BERNARD	Anne-Sophie UIJTTEWAAL
Syndicat Energies Haute-Vienne, secteur Sud-Ouest		Alain MAURIN
SYDED		Daniel GUILLON
SIEPAL	Francis THOMASSON	Marie GABRIEL
Office de Tourisme	Alain MAURIN	Cindy BERNARD
Pays de l'Ouest limousin	Robert DESBORDES	Aurélien BOULESTIN

Commissions communautaires

COMMISSIONS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Finances et Mutualisation	Marie GABRIEL	Francis THOMASSON
Développement Economique	Pascal GAYOU	Catherine VALLERY-RADOT
Tourisme	Alain MAURIN	Cindy BERNARD
Environnement et Développement Durable	Daniel GUILLON	Claire GRAMOND
Enfance-Jeunesse / Solidarité	Anne-Sophie UIJTTEWAAL	Stéphane FAROUT
Urbanisme, Aménagement de l'Espace et Logement, Equipements	Daniel GUILLON	Francis THOMASSON
Aménagement numérique	Marie GABRIEL	Pascal GAYOU
Sport / Communication	Anne-Sophie UIJTTEWAAL	Philippe MONTIER
Commission d'appel d'offres		
Commission locale d'évaluation des charges	Olivier LERENARD	Marie GABRIEL
Commission intercommunale des impôts directs	Olivier LERENARD Daniel GUILLON	Aurélien BOULESTIN Catherine VALLERY-RADOT
Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées	Olivier LERENARD	Alain MAURIN
Conseil d'exploitation du SPANC	Marie GABRIEL	PAS DE SUPPLEANT
Comité de pilotage – contrat Enfance Jeunesse	Anne-Sophie UIJTTEWAAL	Stéphane FAROUT

BUDGETS :

➤ **DECISIONS MODIFICATIVES**

A l'heure actuelle, il n'y a pas de décisions modificatives.

➤ **AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2019**

Le maire peut, sur autorisation du conseil municipal et jusqu'à l'adoption du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2019 des dépenses d'investissement :

- aux chapitres 20, 21 et 23 du budget principal pour un montant maximum de **15 697,00 €** réparti comme suit :

Chapitres	Désignation	Budget 2018	Budget 2019 (25%)
20	Immobilisations incorporelles	6 000,00	1 500,00
21	Immobilisations corporelles	22 500,00	5 625,00
23	Travaux en cours	34 288,00	8 572,00

- au chapitre 23 du budget assainissement, un montant maximum de **6 132,78 €** réparti comme suit :

Chapitre	Désignation	Budget 2018	Budget 2019 (25%)
23	Travaux en cours	24 531,11 €	6 132,78 €

ALIENATION DES CHEMINS : ACTES ADMINISTRATIFS

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide les propositions d'aliénations et d'acquisitions, les prix, et la prise en charge des frais d'actes administratifs tels que présentés ci-dessous ;
- autorise le maire à conclure et authentifier les actes administratifs de cessions et d'acquisitions à intervenir suite à ces décisions ;
- autorise le 1^{er} adjoint, ou en cas d'empêchement un autre adjoint dans l'ordre du tableau, à représenter la commune à la signature des actes administratifs, conformément à l'article L1311-13 du CGCT.

Cessions par la commune :

Dénomination/ situation du chemin	Nouvelles Références cadastrales suite à bornage	Superficie	Prix de vente	Prise en charge frais d'acte administratif
Le Bourg (Vallery-Radot)	A 731	02a 79ca	300 €	Acquéreur
Champagnac (Bodin André)	B 1168	22a 08ca	400 €	Commune
Petit Fénérole (Eyrichine)	D 1094	03a 20ca	100 €	Acquéreur
Fénérole (Bodin Alain et indivision)	C 619 (Alain) C 620 (Indivision)	1a 94ca 20ca	100 € 2 €	Commune
Les Pentes (Faucher Guy)	D 1093	03a 42ca	100 €	Acquéreur
Puy de Banneix (Faucher Guy)	D 1095	01a 55 ca	100 €	Acquéreur
Royer (Bonnet)	B 1164	2a 86ca	286 €	Acquéreur
Royer (Verdier)	B 1163	05a 05ca	200 €	Acquéreur

Acquisitions par la Commune :

Dénomination/ situation du chemin	Situation cadastrale ancienne	Situation cadastrale nouvelle	Superficie	Prix d'acquisition	Prise en charge frais d'acte administratif
Fénérole (Bodin Alain)	C 575	C 617	01a 27ca	100 €	Commune
Champagnac (Bodin André)	B 159	B 1166 B 1167	06a 17ca 01a 89ca	400 €	Commune
Champagnac (Bodin André)	B 148	B 1169 B 1170	19ca 28ca		
Champagnac (Guyot Camille)	B 147	B 1171	56ca	20 €	Commune
Champagnac (indivision Guyot)	B 156 B 157	B 1174 B 1176	79 ca 06ca	20 €	Commune

Le maire propose, consécutivement à l'acquisition des parcelles cadastrées section B n° 1167, d'une superficie de 01a 89ca et section B n°1169, d'une superficie de 19 ca, de procéder à la vente de celles-ci au profit de l'indivision GUYOT, au prix de 40,00 €.

Le maire rappelle que les frais de bornage, aussi bien pour les cessions, que pour les acquisitions, seront à la charge de la commune.

Monsieur le maire rappelle que par délibérations N°2016/47 du 7 novembre 2016 et N°2018/23 du 11/06/2018 il a été décidé la vente des biens communaux ci-après désignés, dont M. et Mme Michel et Martine VERGER se portent acquéreurs :

Situation cadastrale ancienne	Situation cadastrale nouvelle	superficie	Prix de vente
B 502	B 1148	06a 69ca	1 500 €
B 503	B 1151	35a 87ca	
B 505	B 1147	53a 44ca	
B 503 *	B 1149	12a 87ca	300€

Il précise que la délibération N°2018/23 comportait une erreur dans la dénomination de la parcelle à vendre. Il s'agissait bien de la parcelle cadastrée B 1149 au lieu de B 1147, pour un prix de vente de 300 €.

Par ailleurs, il rappelle que suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 07/09 au 30/09/2017 il a été décidé par délibération N°2017/48 du 27/11/2018 la désaffectation et l'aliénation de plusieurs chemins ruraux. M. et Mme VERGER se portent acquéreurs d'un chemin rural à Noyéras, d'une superficie de 3a 83ca, au prix de 100 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise la vente à M. et Mme VERGER Michel et Martine des biens communaux et du chemin rural de Noyéras dans les conditions proposées ci-dessus,
- Dit que la délibération N°2018/23 du 11/06/2018 est modifiée en ce sens, que la parcelle concernée par la vente est cadastrée section B, N°1149,
- Dit que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur et les frais de bornage concernant l'aliénation du chemin à la charge de la commune,
- Autorise Monsieur le maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Commission solidarité : réunion du CCAS d'Aix-sur-Vienne le mardi 18 décembre à 18 h à la mairie d'Aix-sur-Vienne. Francis Thomasson sera présent.
- ✓ Repas des aînés le 16 décembre : présents : Alain, Claire, Robert, Pascal, Stéphane, Cindy, Anne-Sophie, Marie, Daniel, Marie-Pascale et Olivier. L'heure de rendez-vous sera donnée ultérieurement. Atelier pliage serviettes : jeudi 13 décembre 18 h 30.
- ✓ Cérémonie des vœux : jeudi 17 janvier 18 h 30
- ✓ Broyage : la communauté de communes met à disposition des collectivités des broyeurs. Les roseaux, en provenance des stations d'épuration, ne peuvent pas être broyés mais ils peuvent être mis au compost.
- ✓ Projet de chaudière biomasse : Francis Thomasson informe que ce projet pourra être financé dans le cadre de l'accord entre l'ADEME et le SEHV sur le programme 2019.

La séance est levée à 19h53.